



HAL
open science

Une analyse proximiste des conflits d'usage et de voisinage sur le littoral picto-charentais

Luc Bossuet, Ornella Boutry

► To cite this version:

Luc Bossuet, Ornella Boutry. Une analyse proximiste des conflits d'usage et de voisinage sur le littoral picto-charentais. Colloque international "Les 6èmes journées de la proximité: le temps des débats", Université de Poitiers. Poitiers, FRA., Oct 2009, POITIERS, France. hal-00655772

HAL Id: hal-00655772

<https://hal.science/hal-00655772>

Submitted on 2 Jan 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

“ Le Temps des Débats ”
14, 15 et 16 octobre 2009 - Poitiers

**UNE ANALYSE PROXIMISTE DES CONFLITS D’USAGE ET DE VOISINAGE SUR LE
LITTORAL PICTO-CHARENTAIS**

BOSSUET LUC

INRA

luc.bossuet@agroparistech.fr

BOUTRY ORNELLA

Université de Poitiers

Poitiers

ornella.boutry@univ-poitiers.fr

Résumé :

Nous cherchons dans cette communication à compléter les recherches proximistes sur les conflits d’usage et de voisinage, en intégrant une distinction au niveau de la proximité organisée entre la logique intra-groupe et la logique inter-groupe. Nous proposons ensuite une application de notre grille de lecture aux conflits observés sur le littoral picto-charentais, d’une part entre agriculteurs et conchyliculteurs, et d’autre part entre conchyliculteurs et plaisanciers. Ceci nous permet, à travers une analyse dynamique des relations entre acteurs, de mettre en évidence le pouvoir explicatif des notions proximistes, et d’observer plusieurs configurations évolutives de la proximité organisée, en lien avec la manière dont les individus et les collectifs d’individus se coordonnent. Ces différentes configurations ont un impact à la fois sur le niveau de conflictualité et sur la résolution des problèmes d’externalités ; leur intégration est donc essentielle en termes d’action publique territoriale.

Mots clés :

Proximité, Conflit d’usage et de voisinage, Littoral picto-charentais, Externalité

UNE ANALYSE PROXIMISTE DES CONFLITS D'USAGE ET DE VOISINAGE SUR LE LITTORAL PICTO-CHARENTAIS

Introduction

De nombreux territoires sont aujourd'hui marqués par des problèmes de coordination entre des collectifs d'acteurs autour de l'usage d'une ressource spatialisée, qui peuvent déboucher sur des conflits d'usage et de voisinage. Ce type de conflit met ainsi en scène des acteurs ou des activités en situation de concurrence face à une ressource ou reliés par des phénomènes d'externalités, voire d'interdépendances. Notre territoire d'étude, le littoral picto-charentais, est un territoire marqué par l'émergence d'un ensemble de conflits d'usage et de voisinage, mêlant des acteurs et des activités économiques variés (Bouba-Olga *et al.*, 2009). Nous avons ainsi identifié plusieurs dysfonctionnements, qui impliquent majoritairement trois collectifs : deux secteurs productifs primaires locaux que sont l'agriculture et la conchyliculture, et l'activité de plaisance. Les deux premiers sont en situation de concurrence sur l'utilisation de la ressource en eau. Plus récemment, les conchyliculteurs s'opposent également aux collectifs des plaisanciers, cette fois au niveau de l'occupation de l'espace maritime.

Dans ce cadre, nous proposons d'analyser les modalités de coordination entre les différents acteurs en conflit, en nous interrogeant sur l'origine de leurs rivalités, sur leurs modes d'expression et sur les possibilités de résolution de ces dernières, dans un but de développement territorial. Pour cela, nous choisissons de nous appuyer sur les développements récents de la proximité (Bellet *et al.*, 1998 ; Gilly et Torre, 2000 ; Pecqueur et Zimmerman, 2004 ; Bouba-Olga *et al.*, 2008), établis à partir du diptyque proximité d'essence spatiale (proximité géographique ou spatiale) / proximité d'essence non spatiale (proximité organisée ou socio-économique). Si on dresse un bilan des recherches proximistes réalisées sur les conflits d'usage et de voisinage, la majorité des travaux présente la proximité géographique comme un facteur polémogène et donc comme ayant un rôle dans l'apparition de ce type de conflit. A l'opposé, la fonction régulatrice de la proximité organisée est mise en avant, en insistant sur son rôle dans la résolution de la conflictualité (Torre et Caron, 2005 ; Granjou et Garin, 2006). L'objectif de notre proposition s'inscrit en complémentarité avec ces travaux à travers l'appréhension de la nature ambivalente de la notion de proximité organisée. Nous proposons en effet d'analyser ses possibles effets négatifs et plus particulièrement en quoi la résolution des conflits d'usage et de voisinage peut être conditionnée par le passage d'une proximité organisée polémogène à une proximité organisée régulatrice de conflits (Torre et Zuideau, 2009).

Les problèmes d'externalités négatives à l'origine des situations conflictuelles que nous analysons posent la question de l'action collective qui dépend des valeurs que partagent les individus, de leur capacité à coopérer et à établir un ensemble de règles (Crozier et Friedberg, 1977 ; Nabl et Nugent, 1989 ; Ostrom, 1992, 1998). Nous proposons de traiter cette question à partir de la grille proximiste, en intégrant une distinction au niveau de la proximité organisée, entre la logique intra-groupe et la logique inter-groupe. Nous montrerons alors qu'il existe une pluralité de configurations évolutives de la proximité organisée qui vont avoir des effets, d'une part sur le niveau de la conflictualité, et d'autre part sur la résolution des problèmes d'externalités.

Dans une première partie, nous présentons les apports de l'école proximiste pour l'analyse de la coordination entre acteurs et les notions mobilisables pour appréhender les problèmes de coordination qui marquent les conflits d'usage. Nous analysons ensuite la situation conflictuelle observée sur le littoral picto-charentais, d'une part entre agriculteurs et conchyliculteurs, et d'autre part entre conchyliculteurs et plaisanciers. Notre terrain d'étude nous permet ainsi de mettre en évidence le pouvoir explicatif des notions proximistes à travers une analyse dynamique des relations entre acteurs. Enfin, nous nous centrons sur le rôle de la proximité organisée en ce qui concerne les possibilités de résolution des conflits d'usage et de voisinage observés.

1. Une lecture proximiste des conflits d'usage et de voisinage

L'Économie de la Proximité, apparue majoritairement dans les années 1980, rassemble à l'époque des chercheurs mobilisés autour du déploiement spatial des activités économiques, à travers l'analyse du rôle respectif de deux grands types de proximité, la proximité géographique et la proximité organisée. La première est relative à la distance qui sépare deux éléments (individus, objets, activités, ...) alors que la seconde renvoie aux dispositifs qui facilitent les interactions entre agents (organisations, institutions, règles, valeurs, ...). Si les premières questions de recherche semblent a priori assez éloignées de notre sujet d'étude (Bellet *et al.*, 1998 ; Gilly et Torre, 2000 ; Pecqueur et Zimmerman, 2004 ; Bouba-Olga *et al.*, 2008), on observe au début des années 1990, une remobilisation des notions proximistes pour l'analyse des conflits d'usage et de voisinage, le plus souvent en lien avec des phénomènes d'externalités négatives dans le cadre de problèmes environnementaux (Kirat, 1999 ; Letombe et Zuindeau, 2001 ; Papy et Torre, 2002 ; Caron et Torre, 2006 ; Granjou et Garin, 2006 ; Torre et Zuindeau, 2007 ; Bouba-Olga *et al.*, 2009). Ces travaux possèdent la particularité de tenir compte des effets négatifs de la proximité géographique à un moment où beaucoup insiste justement sur les vertus de cette même proximité, notamment dans la création ou le développement de coordinations productives. En effet, traditionnellement, on n'intègre pas le fait que la proximité géographique puisse avoir un impact négatif sur la coordination, elle est au pire non recherchée. L'originalité de l'analyse des conflits d'usage et de voisinage tient donc dans l'introduction du possible impact négatif de la proximité géographique à travers son caractère polémogène. Ce cadre d'analyse permet d'enrichir l'analyse de la coordination en intégrant une dimension supplémentaire, peu explorée auparavant, la possible dimension négative de la proximité. Dans ce sens, seule la dimension négative de la proximité géographique a été étudiée. Or, nous proposons dans cette communication de compléter et d'approfondir le cadre d'analyse proximiste, en nous centrant sur le rôle de la proximité organisée, et en analysant sa possible dimension négative dans le cadre de conflits d'usage et de voisinage, à travers une distinction entre proximité organisée intra-groupe et proximité organisée inter-groupe.

1.1. Les apports de l'économie de la proximité

Nous cherchons à comprendre en quoi les notions proximistes apportent des éléments de compréhension des logiques à l'œuvre au sein des conflits d'usage et de voisinage. Tout d'abord, les conflits d'usage et de voisinage possèdent par définition une forte inscription spatiale. En effet, ils opposent des usagers proches spatialement et leurs biens supports (environnementaux ou non, à la matérialité tangible ou non) supposent tous une localisation. De plus, les conflits d'usage et de voisinage renvoient à des problèmes plus larges de coordination entre acteurs économiques co-localisés et recourant aux mêmes ressources spécifiques et spatialisées. Ainsi, il apparaît indispensable, pour comprendre la genèse des conflits d'usage et de voisinage, de se munir d'une théorie de la coordination. Enfin, les processus de décision des acteurs sont impactés par la situation de ces mêmes acteurs dans différents espaces. En effet, « [L]a situation des acteurs « crée » un filtre interprétatif pour résoudre les problèmes d'incertitude et de non convergence » (Schelling, 1960). Orléan estime ainsi que la rationalité située est une « rationalité cognitive qui prend appui sur des éléments manifestes de l'environnement des acteurs » (2002). On considère que les acteurs sont situés dans l'espace physique, dans l'espace des ressources et dans l'espace des dispositifs de coordination. L'approche en termes de proximité, à travers les notions de proximité géographique et de proximité organisée, d'une part, aborde la question de la coordination entre acteurs, et d'autre part, apporte des éléments de définition de la situation des acteurs. Elle permet de mettre en avant le rôle du contexte dans les processus de décision des agents, à travers une « approche intégrative des différents facteurs jouant sur les coordinations économiques » (Talbot, 2009). Les notions proximistes vont en effet permettre de préciser les différents espaces dans lesquels les acteurs sont situés et ainsi expliquer les stratégies et les comportements qui en découlent. Autrement dit, il s'agit d'observer, à travers l'approche proximiste, en quoi les acteurs sont (ou non) proches, à partir d'une description de l'environnement « multidimensionnel », c'est-à-dire aussi bien sur le plan géographique que non géographique. La mobilisation de l'approche proximiste nous semble donc pertinente pour notre cadre

de recherche, étant donné qu'elle permet d'appréhender la question des conflits d'usage et de voisinage à travers la prise en compte de la dimension spatiale propre à ce type de conflit, du problème de coordination au cœur de la situation conflictuelle et de la situation des acteurs impliqués, tous ces facteurs conditionnant l'évolution des relations entre acteurs.

1.2. Le rôle de la proximité géographique

En ce qui concerne le pouvoir explicatif de la proximité géographique, on distingue, à la suite de Torre et Caron (2002), la proximité recherchée et la proximité subie. Ainsi, deux acteurs ou groupes d'acteurs peuvent être proches spatialement de leur propre volonté, on parlera de proximité recherchée, ou cette proximité peut être non désirée, on parlera alors de proximité subie. Dans le cas de la proximité recherchée, on peut distinguer d'une part une proximité temporaire, par exemple quand des touristes se rapprochent des stations balnéaires en période de vacances, et d'autre part une proximité permanente, par exemple quand des retraités investissent dans des zones ensoleillées ou en bord de mer. La proximité recherchée désigne donc un besoin de proximité alors que la proximité subie renvoie elle à une contrainte de localisation. On peut également préciser que la situation de proximité n'est pas toujours appréciée de manière égale par les acteurs ou groupes d'acteurs concernés, l'un peut rechercher cette proximité alors que l'autre peut la subir, ou inversement¹. Ces différentes situations sont d'autant plus importantes qu'elles vont jouer sur les possibilités de modification de la localisation des acteurs en question. Ainsi, un acteur en situation de proximité recherchée pourra envisager facilement un déplacement dans l'espace si la situation de proximité dans laquelle il se trouve ne lui convient plus. Par exemple, un touriste qui considère qu'il subit trop de nuisances sur son lieu de vacances (bruit, pollution, densité de population forte...) et qui est insatisfait, pourra modifier le lieu de ses vacances. A l'opposé, un acteur en situation de proximité subie pourra plus difficilement envisager une modification de sa localisation géographique et ceci pour différentes raisons : des raisons économiques (coût d'opportunité trop fort du déplacement) et/ou des raisons techniques (ressource spécifique et localisée indispensable à l'activité productive d'un acteur qui empêche toute délocalisation). Ainsi, le déplacement d'une l'activité peut, d'une part, représenter des coûts importants alors que des investissements spécifiques ont déjà été réalisés et, d'autre part, supposer une modification radicale du processus productif difficilement réalisable à court terme.

Le fait que la proximité soit recherchée ou subie, et donc la possibilité pour un acteur de se déplacer ou non dans l'espace, va impacter fortement les relations entre acteurs en cas de dysfonctionnement d'une organisation territoriale. Toutes choses égales par ailleurs, la proximité subie est potentiellement polémogène.

Les acteurs peuvent également être plus ou moins favorisés par leur localisation géographique, que ce soit relativement à un bien ou une ressource ou à d'autres acteurs localisés sur un même territoire (en amont versus en aval d'une ressource, d'une pollution, plus ou moins proches d'un bien ou d'un service...). Cette situation, qu'on qualifie d'inégalité face à l'espace (Torre et Caron, 2005), va là encore impacter la nature des interactions entre acteurs. Ainsi, le coût d'un éventuel dysfonctionnement subi par un acteur pourra différer selon sa position géographique. En effet, un individu en situation défavorable par rapport à sa localisation dans l'espace sera incité à entrer en conflit pour remédier à la situation. L'inégalité face à l'espace joue donc sur l'émergence des situations conflictuelles, elle « conditionne les rapports entre les usagers de l'espace, ainsi que les solutions retenues pour résoudre les difficultés causées par les co-localisations forcées » (Torre et Zuideau, 2007). La proximité géographique apporte donc des éléments de compréhension des logiques à l'œuvre au sein des conflits d'usage et de voisinage, en particulier au niveau de la dimension spatiale attachée à ce type de conflits.

1.3. L'ambivalence de la proximité organisée

La grille proximiste apporte également des clés de lecture des autres dimensions à prendre en compte pour appréhender ces situations particulières, à travers la notion de proximité organisée. Cette

¹ Si on raisonne en dynamique, un acteur peut, dans un premier temps, rechercher une certaine proximité, et dans un second temps, la subir du fait d'une modification des facteurs l'ayant incités à être proche.

dernière fait référence aux différents processus ou outils permettant de faciliter ou de rendre efficiente la coordination entre acteurs, tels que le partage de valeurs communes, de règles, l'appartenance à une organisation, les institutions... Traditionnellement, dans le cas des conflits d'usage et de voisinage, on considère ainsi que la proximité géographique possède un caractère polémogène et que la proximité organisée possède davantage un rôle de facilitateur de relations entre les acteurs et donc un rôle davantage d'apaisement des conflits. Cette dernière participerait à la recherche de compromis à travers son rôle dans la production et/ou l'acceptation de règles de gestion. A l'image des premiers travaux proximitistes autour des problématiques productives qui supposent le caractère bénéfique de la proximité géographique, les chercheurs travaillant sur les conflits d'usage et de voisinage ont donc majoritairement présenté la proximité organisée comme ayant un rôle bénéfique dans les situations conflictuelles. Il est ainsi supposé que le développement de la proximité organisée participe à la prévention ou à la gestion des conflits étant donné qu'elle favorise la mise en place de la coordination entre les acteurs vers la recherche d'une solution négociée. Mais cette idée nous semble hâtive et restrictive, son rôle étant selon nous plus complexe. C'est ce que nous souhaitons mettre en avant dans cette communication. En effet, la proximité organisée peut également participer à l'envenimement du conflit et bloquer les tentatives de recherches de solutions négociées. Ainsi, nous cherchons à appréhender son rôle ambivalent et complexe pour comprendre les possibles situations de blocages en ce qui concerne la recherche de solutions à des problèmes d'externalités à l'origine de situations conflictuelles.

La résolution des conflits d'usage et de voisinage pose la question de l'action collective (Crozier et Friedberg, 1977 ; Nabli et Nugent, 1989² ; Ostrom, 1992, 1998), elle-même liée aux formes de coordination entre acteurs. Dans ce cadre, la situation des acteurs dans l'espace physique et dans l'espace socio-économique va impacter fortement leurs processus de décisions. C'est pourquoi nous considérons qu'il est pertinent d'analyser les liens entre les individus en distinguant le niveau individuel et le niveau collectif. Hirschman (1979, 1986) proposait ainsi, au sein de son analyse des conditions d'émergence de l'action collective (modèle exit-voice), une distinction entre deux types de voice, correspondant à deux étapes différentes de la prise de parole des acteurs. Le voice horizontal renvoyait à l'organisation des individus en collectifs pour préparer l'action collective, cette première étape étant un préalable à la réussite de la suivante, le voice vertical, c'est-à-dire la prise de parole des collectifs face à l'autorité régulatrice.

La proximité organisée peut ainsi être observée à deux niveaux, l'intra-groupe et l'inter-groupe. Cette distinction est primordiale pour comprendre le rôle ambivalent de la proximité organisée. Dans le premier cas, la proximité renvoie à l'appartenance ou non à un même collectif et aux valeurs partagées en son sein. La seconde logique, la logique inter-groupe, fait elle référence aux liens entre les collectifs formés. On observe ainsi dans de nombreuses situations conflictuelles, une segmentation des acteurs concernés en différents collectifs dans le but d'avoir davantage de poids dans le conflit et de défendre leurs intérêts. L'organisation des individus en collectif ne garantit en rien la résolution d'une situation conflictuelle ou d'un problème d'externalité. En effet, à travers l'existence d'une forte proximité organisée intra-groupe, la construction de collectif peut conduire à une forme de radicalité et bloquer toute tentative de relations entre les collectifs. Au niveau individuel, la proximité organisée permet donc de faciliter la coordination avec d'autres acteurs, à travers des dispositifs de mise en relation des acteurs. Mais ces dispositifs vont également impacter les relations au niveau supérieur, c'est-à-dire entre les collectifs d'acteurs. Ainsi, la compréhension des relations entre les collectifs d'acteurs formés dans le cas des conflits d'usage et de voisinage nécessite d'analyser les dispositifs de mise en relation internes aux collectifs. On peut ainsi observer plusieurs configurations évolutives de la proximité organisée sur un territoire, qui renvoient à la manière dont les individus, et les collectifs, se coordonnent. Ces différentes configurations, liées aux formes de proximité organisée intra-groupe et inter-groupe rencontrées, vont conditionner le niveau de la conflictualité et les possibilités de résolution des problèmes d'externalité qui marquent le territoire d'étude.

² « la théorie de l'action collective tente d'expliquer la probabilité de réussite qu'a un groupe d'individus en vue d'entreprendre des actions, y compris l'établissement de règles dont ils vont bénéficier collectivement » (Nabli et Nugent, 1989).

2. Analyse du conflit agriculteurs/conchyliculteurs

Les outils analytiques de la proximité nous permettent d'appréhender la situation conflictuelle sur un territoire particulièrement conflictuel, le littoral picto-charentais. La région Poitou-Charentes, territoire rural mais attractif (7^{ème} région la plus attractive de France – décimal n°26 9 – Janvier 2007), présente un fort contraste entre sa frange littorale, attractive et densément peuplée, et la zone intérieure, rurale et faiblement peuplée. Trois activités économiques dominent : l'agriculture³, le tourisme⁴ et la conchyliculture⁵, toutes trois étant fortement dépendantes de la ressource en eau. L'agriculture, située en amont sur le territoire, exerce des contraintes à la fois quantitatives (volumes prélevés pour les cultures irriguées) et qualitatives (pollutions liées aux produits phytosanitaires, azote, phosphore...). La conchyliculture, située en aval, est dépendante de l'état (qualitatif et quantitatif) de la ressource en eau (croissance des coquillages conditionnée par le degré de salinité de l'eau). La ressource en eau est enfin un vecteur d'attractivité touristique, avec un domaine navigable remarquable au niveau français, 460 km de côtes, 11 plages de sable sur 150 km de littoral et 2600 km de cours d'eau que contient la Charente-Maritime. L'organisation territoriale du littoral picto-charentais est ainsi marquée par des dysfonctionnements, en lien avec des phénomènes de concurrences et d'externalités négatives, qui ont conduit à l'émergence de conflits d'usage et de voisinage autour de la ressource en eau (Bouba-Olga et al., 2009). Nos investigations de terrain⁶ montrent qu'initialement le premier conflit concerne le collectif des agriculteurs et celui des conchyliculteurs autour de l'état de la ressource en eau en tant que bien linéaire (matérialisée par le fleuve Charente). Pour comprendre comment le conflit est apparu et comment les acteurs se sont organisés pour défendre leurs intérêts, il est indispensable de faire un rapide historique des deux activités sur le littoral picto-charentais.

2.1. Evolution des activités agricoles et conchyliques

A force d'une lutte incessante et séculaire contre les éléments terrestres et marins, les hommes sont parvenus à instaurer une gestion complémentaire entre les eaux douces et salines leur profitant socio-économiquement. Cet équilibre provient du fait que la majorité des familles pratiquait à la fois l'agriculture et la conchyliculture sur le littoral picto-charentais, les marais salés et l'estran⁷ étant consacrés à la conchyliculture et à la pêche littorale alors que les marais doux et les coteaux abritaient majoritairement la céréaliculture. Or, au cours des quarante dernières années, plusieurs événements sont intervenus et ont modifié les relations au sein de l'espace littoral. Pour comprendre la distanciation actuelle entre ces territoires contigus et les conséquences qui en résultent, notamment au niveau de la nature des interactions et des relations entre les deux collectifs d'acteurs, il est nécessaire d'appréhender plusieurs dimensions techniques et l'enchaînement des évolutions particulières à chacune des deux activités.

Au cours des années 1970, l'ostréiculture charentaise connaît une importante épizootie qui anéantit la totalité du cheptel d'origine portugaise. Cette crise a une double conséquence, d'une part, elle conduit à l'élimination des producteurs les plus fragiles économiquement, d'autre part, elle impose à

³ Chiffre d'affaires régional de 3,2 milliards d'euros, 4^{ème} région française productrice de céréales, et 4^{ème} région française dans le domaine de l'irrigation avec plus de 70 % de sa surface irriguée consacrée au maïs grain (Agreste – Statistique Agricole Annuelle (2005)).

⁴ 9^{ème} région avec plus de 2,5 milliards d'euros de consommations touristiques (Mémento du Tourisme, 2007). La Charente-Maritime est le deuxième département au niveau de la fréquentation touristique. La plaisance est fortement développée dans le département, notamment à La Rochelle (plus grand port européen).

⁵ Deux activités présentes : ostréiculture et mytiliculture. Le chiffre d'affaires de l'ostréiculture, réalisé par 95 % des entreprises du bassin, est de 250 millions d'euros. Première région conchylicole française (au niveau du tonnage, du nombre de sièges d'entreprises et du nombre d'emplois). Le bassin de Marennes-Oléron, au sud de la Charente-Maritime, est le plus important d'Europe.

⁶ Nous avons réalisé un travail d'analyse du système d'interdépendances territorialisé et de recension de la conflictualité sur le littoral picto-charentais, à partir de deux sources complémentaires : la Presse Quotidienne Régionale (PQR) et les enquêtes à dire d'experts. C'est à travers une mise en commun des résultats de chacune de ces sources que l'on peut cartographier de manière cohérente la conflictualité du territoire d'étude. La première méthode a consisté en un travail d'analyse des articles de journaux de l'édition Charente-Maritime du quotidien « Sud-Ouest » relatant des conflits d'usage environnementaux en 2005. La deuxième méthode, l'enquête à dire d'experts, a consisté à rencontrer des acteurs du littoral picto-charentais (professionnels, institutionnels, élus, touristes, membres d'associations, etc.) : plus de 70 personnes ont ainsi été sondées.

⁷ Zone littorale comprise entre le niveau haut et le niveau bas des marées.

ceux qui font le choix de poursuivre leur activité de se moderniser et par conséquent d'investir dans la mécanisation et dans un nouveau cheptel (huîtres d'origine japonaise). Les ostréiculteurs sont ainsi contraints de recourir tout à la fois à leur épargne, au Crédit Maritime et à la vente d'une partie de leurs biens⁸. L'autre activité conchylicole, la mytiliculture, connaît une évolution assez similaire. La forte mortalité des moules observée à la fin des années 1950, couplée à un allongement du temps de cultures, obligent les professionnels à déplacer leur zone de production (ce qui entraîne une hausse du temps de déplacement). Là encore, ceux qui veulent continuer l'activité mytilicole sont obligés de se consacrer exclusivement à cette activité et de délaisser l'activité agricole. Se faisant, les conchyliculteurs se voient dépossédés des zones les plus en amont et de leur gestion, ce qui va avoir à terme des conséquences importantes quant à leur survie sociale et économique.

D'un autre côté, dès le début des Trente Glorieuses, l'agriculture vit également de profondes mutations professionnelles, en lien avec une dynamique nationale (impulsion de la PAC) et des faits plus locaux. D'une part, les cessations d'activité des exploitants âgés, principalement ceux détenteurs de petites structures foncières exploitées de façon relativement extensive, profitent aux entrepreneurs agricoles. D'autre part, l'intensification agricole s'impose, à travers différentes phases concernant la maîtrise de l'eau (lié au développement à la même époque de l'irrigation) et avec des conséquences importantes sur les marais salés et l'estran. Le premier événement concerne l'édification du barrage-écluse de Saint-Savinien en 1961 dans le but de stopper la salinité vers l'amont due aux marées. Concrètement, il permet, grâce à son aménagement connexe, le canal Charente-Seudre, d'assurer l'alimentation en eau des marais doux situés entre Tonnay-Charente et Marennes en période d'étiage. Le second événement renvoie à la régulation des flux hydriques entre les marais doux et les marais salés. Lorsque cela est possible techniquement, les agriculteurs remplacent les anciennes portes des barrages soit par des portes à crémaillères, soit par des pompes à haut débit. La profession obtient par ce biais le contrôle de la gestion de l'eau des marais doux. Le troisième événement est la création du domaine expérimental de l'INRA à Saint Laurent de la Prée à la fin des années 1970. Il a pour objectif de rechercher les conditions techniques favorables à la mise en culture des marais doux à travers de nouvelles techniques de drainage et de marnage des sols. Grâce à ces évolutions techniques, la céréaliculture s'impose comme l'acteur dominant sur la scène productive locale au détriment de l'élevage terrestre et maritime. La logique d'intensification des moyens de productions agricoles - l'eau, la terre et les nouvelles techniques - s'impose sur la base d'un modèle économique n'intégrant pas les conséquences de ses externalités négatives, entraînant une gestion déséquilibrée de l'eau entre acteurs du territoire et une absence de prise en compte des pollutions inhérentes au modèle retenu.

2.2. Conséquences au niveau de l'occupation de l'espace

En conséquences des évolutions qui viennent d'être décrites, on observe au niveau de l'occupation des sols un découpage du territoire littoral entre les agriculteurs et les conchyliculteurs. Ainsi, pendant que les premiers cultivent les terres agricoles, les seconds exploitent les concessions qui leur ont été attribués sur l'estran charentais ou dans la zone des pertuis (du fait de l'évolution des pratiques conchylicoles en lien avec la mise en place de filières). Les deux collectifs sont donc proches au niveau géographique (ils sont localisés dans la même région) et reliés par la ressource en eau, matérialisé par le fleuve Charente et ses affluents. Ainsi, les acteurs en amont, les agriculteurs, impactent les acteurs en aval, les conchyliculteurs, à travers les pressions exercées sur la ressource en eau (irrigation importante pendant les périodes estivales et usage d'intrants chimiques). Le processus de production conchylicole nécessite en effet le mariage équilibré entre eaux douces et eaux salines à deux périodes de l'année, de juin à août au moment de la reproduction, et de novembre à janvier au moment de l'affinage. Or cet équilibre est directement lié à l'arrivée des eaux issues de l'amont. De leur côté, les céréaliers des coteaux, et encore davantage des marais doux littoraux, cherchent à rejeter les eaux pluviales hivernales et à conserver des volumes suffisants en

⁸ Lors de cette crise, les familles qui font le choix de l'ostréiculture vendent les bovins et les parcelles de marais doux dont elles sont propriétaires. Les ventes foncières profitent aux plus importants agriculteurs qui vont devenir des entrepreneurs agricoles.

période estivale afin d'alimenter leurs cultures. Les besoins des deux activités, agriculture et conchyliculture, vis-à-vis de la ressource en eaux sont donc diamétralement inverses. S'ajoute à cette opposition des besoins au niveau quantitatif, des problèmes au niveau qualitatif. En effet, la conchyliculture nécessite une eau de qualité, alors que celle qui s'écoule de l'amont contient des résidus d'engrais chimiques et de produits phytosanitaires.

Cette différenciation d'intérêts conduit à une situation conflictuelle entre les agriculteurs et les conchyliculteurs qui illustre totalement ce qu'on appelle un conflit de voisinage. Si la proximité géographique peut être qualifiée de forte, elle est de plus subie par les acteurs en présence, de par leur activité économique. Ils sont localisés dans des lieux spécifiques qui permettent l'exercice de leur activité (activité agricole fortement reliée à la terre et activité conchylicole fortement reliée à la mer) où ils ont réalisé des investissements spécifiques, qui sont par définition peu redéployables. De ce fait, les deux collectifs envisagent difficilement l'hypothèse d'une modification de leur localisation en tant que solution effectivement réalisable pour ne plus avoir à subir le dysfonctionnement, étant donné le coût d'opportunité et les difficultés techniques qu'induirait une délocalisation de leur activité. Les agriculteurs et les conchyliculteurs sont donc pour la plupart en situation de lock-in spatial. Enfin, les deux groupes d'acteurs se trouvent en situation d'inégalité face à l'espace. Ainsi, les agriculteurs sont favorisés par leur situation géographique, par rapport à la ressource qui fait conflit et par rapport aux conchyliculteurs. Cette asymétrie a des conséquences sur les relations entre les collectifs en présence. Les agriculteurs, de par leur position géographique avantageuse, n'ont en effet pas d'intérêt à entrer en conflit pour modifier l'ordre des choses, étant donné qu'ils n'ont pas à souffrir des pressions éventuelles exercées sur l'eau par les conchyliculteurs. A l'opposé, ces derniers, de par leur vulnérabilité liée à leur position géographique défavorisée, vont être incités à entrer en conflit pour défendre leurs intérêts, modifier la situation en place et ne plus voir leur activité économique subir les pressions agricoles.

2.3. Conséquences au niveau de la coordination entre acteurs

A l'origine, il existait une forte proximité organisée entre agriculteurs et conchyliculteurs liée au partage de valeurs communes, à leur pluriactivité et à leurs connaissances communes des marais doux et salés. Malgré les tensions et les conflits qui peuvent opposer les deux collectifs, le partage de ces valeurs communes et le sentiment d'appartenir à la même profession (paysans de la terre versus paysans de la mer) a pour effet de ne jamais stopper la discussion. Comme on a pu le voir, en s'emparant de l'amont, les agriculteurs deviennent de fait les gestionnaires uniques des flux d'eau douce s'écoulant en direction de l'aval. Cette situation est accentuée par la mise en place de plusieurs équipements hydrographiques par des associations de marais et des collectivités territoriales dont le périmètre communal s'étend sur les zones de marais doux. De plus, les agriculteurs financent ces investissements sans consulter les autres professions, et notamment les conchyliculteurs en aval. Ainsi, la segmentation des acteurs en deux professions disjointes impacte d'une part l'organisation spatiale du territoire, et d'autre part les relations socio-économiques entre les acteurs de ce même territoire.

La nature de la coordination entre les deux collectifs nouvellement constitués, agriculteurs et conchyliculteurs, est également marquée par une asymétrie institutionnelle. Il existe en effet une relation privilégiée entre la profession agricole et l'administration, et plus particulièrement le Conseil Général, notamment à travers la politique d'intensification agricole développée au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale. A cette fin, le Conseil Général participe financièrement aux aménagements hydrauliques ainsi qu'au bon fonctionnement de l'Union des marais de la Charente-Maritime (UNIMA) et subventionne également à partir des années 1980 des installations d'irrigation. A l'opposé, la conchyliculture est à l'époque considérée comme une activité marginale en raison de son passé et de la rudesse de ses conditions de production. Mais, les dernières décennies ont vu cette activité se moderniser pour devenir un secteur productif de renom national et international, tout en gardant son caractère individualiste. Les deux activités sont régies par le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de la Forêt, mais on observe des disparités entre les deux collectifs eu niveau de la représentation institutionnelle. Les conchyliculteurs ne possèdent pas de chambre dédiée à leur

activité et cotisent donc, tout comme les agriculteurs, à la Chambre d'Agriculture de leur département. Mais, à l'opposé des agriculteurs qui possèdent des représentants, les conchyliculteurs n'ont pas de service spécifiquement dédiée à leur activité pour les représenter. Ainsi, même s'ils possèdent des organisations professionnelles du type syndicat des bans⁹ et Section Régionale Conchylicole (SRC), leur représentativité départementale, régionale et nationale est faible au regard de la puissante Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA), aux fortes implications départementales¹⁰.

Le déséquilibre entre les deux collectifs en ce qui concerne la représentation institutionnelle commence à s'atténuer depuis 2004, faisant évoluer dans le même temps le rapport de force. A cette date, le président de la SRC est en effet élu vice-président de la région Poitou-Charentes et chargé des problématiques « Agriculture, Cultures marines, Pêche et Littoral », renforçant ainsi le poids de la SRC sur le territoire. Cette élection se déroule, d'une part, dans un contexte marqué par la montée en puissance des politiques environnementales, notamment en ce qui concerne la gestion de l'eau, et d'autre part, au moment précis où les critiques sociales à l'encontre des pratiques agricoles se multiplient. Elle a également lieu au lendemain de 2003, année de canicule pendant laquelle d'importantes manifestations conchylicoles estivales ont perturbé la saison touristique. Enfin, elle offre au monde conchylicole une reconnaissance institutionnelle au sein de la sphère politique et productive départementale de sorte qu'il devient un acteur inévitable dans toutes décisions concernant la gestion de l'eau et notamment lors de l'élaboration des SAGE des fleuves Charente et Seudre. Les étés très secs observés de 2005 à 2008, et leurs conséquences sur la production conchylicole, crédibilisent également le discours de la SRC. Les professionnels réalisent des actions d'envergure (manifestations escargot sur des axes très fréquentés), en utilisant les médias et les inquiétudes de l'opinion publique concernant l'environnement, pour sensibiliser les populations locales et les gagner à leur cause. Les conchyliculteurs ont d'ailleurs réussi, par leurs actions, à travers une décision du préfet, à faire procéder à des lâchés d'eau douce et à la mise en place de sondes pour connaître la salinité de l'eau. Enfin, la SRC met en avant la nécessité de défendre une activité historiquement localisée dans la région et labellisée mais aussi son poids sur les marchés nationaux et internationaux. Au total, en l'espace de quelques années, les changements de politiques publiques à destination des espaces ruraux¹¹ conduisent à un rééquilibrage des rapports de force institutionnels entre les mondes agricole et conchylicole. Face à cette réalité et aux critiques sociales, l'agriculture se retrouve ainsi en position d'accusé et dans l'obligation de devoir faire évoluer son discours et ses pratiques.

3. Analyse du conflit conchyliculteurs/plaisanciers

Plus récemment, un autre collectif est apparu dans ce système conflictuel. Les plaisanciers s'opposent eux aussi aux conchyliculteurs, mais cette fois au niveau de l'usage de l'espace de navigation charentais.

3.1. Evolution des activités conchylicoles et de nautisme/plaisance

Pour appréhender l'évolution du système d'interdépendance propre au littoral picto-charentais et celle de la situation conflictuelle qui en découle, il est nécessaire d'intégrer les problématiques productives conchylicoles. Depuis une dizaine d'années, les conchyliculteurs sont en effet confrontés à un problème de productivité, lié à la surcharge de l'estran (densité de coquillages trop forte sur l'estran qui a pour conséquence une diminution des potentialités de production et un allongement de la durée

⁹ Organe de gestion collective des bans situés sur l'estran où sont élevées les huîtres avant d'être affinées en claires.

¹⁰ Non seulement le Conseil Général de la Charente-Maritime a eu et continue d'avoir comme président d'anciens Ministres ou Secrétaires d'Etat à l'agriculture, mais il a toujours connu en son sein de nombreux conseillers dont l'activité professionnelle était l'agriculture. Il est possible de parler ici d'une réelle collusion entre le monde politique et le monde agricole départemental. A contrario, aucun élu n'avait pour profession celle de conchyliculteur ce qui explique la faible audience de cette profession au sein des instances décisionnelles départementales.

¹¹ Désengagement financier progressif de l'Union Européenne à destination de l'agriculture au profit de l'aménagement du territoire via les régions, politique environnementale, etc.

du cycle de production). Pour tenter de répondre à ces difficultés, de nombreuses innovations productives apparaissent : naissain d'écloserie, huître triploïde, production sur filières. Ces innovations permettent, d'autant plus si elles sont combinées, d'assurer la quantité et la taille des huîtres produites tout en réduisant la durée du cycle de production et en diminuant les contraintes liées au calendrier de production¹².

La production sur filières¹³ se développe sur le littoral picto-charentais, impulsée au départ par un ostréiculteur de la région, M. Marissal, qui a développé cette nouvelle technique de production aux débuts des années 1990 (brevet déposé). Des filières ostréicoles expérimentales sont accordées en 1992 au nord de l'île de Ré, en même temps qu'un plan de filières mytilicoles. Ce nouveau procédé de production se développe ensuite dans les pertuis charentais. En effet, il permet d'une part d'augmenter la productivité conchylicole, et d'autre part de relâcher la contrainte eau de l'activité (production plus éloignée de l'estran). Les filières forment ainsi une réponse (incomplète) au problème de la ressource en eau entre agriculteurs et conchyliculteurs. Elles permettent de soulager quelque peu la conflictualité entre les deux collectifs mais ne constitue pas une véritable réponse au problème de partage de la ressource sur le territoire concerné. Enfin, leur développement demande une évolution importante aux niveaux des compétences à mobiliser et est circonscrit aux entreprises les plus importantes du fait des investissements en capital nécessaires. En 2000, les mytiliculteurs souhaitent développer des filières dans la baie d'Yves (pertuis d'Antioche). Celles-ci commencent à être installées fin 2006, alors que la baie de la Malconche (entre l'île d'Oléron et l'île d'Aix) est pressentie pour l'installation d'un autre projet de filières. En 2007, le plan de filières au nord de l'île de Ré (pertuis breton) voit sa surface doubler, atteignant les 12 km².

Dans le même temps, l'activité de plaisance se développe énormément en France, et plus particulièrement en Charente-Maritime. La filière nautique est ainsi une activité phare de la région Poitou-Charentes. Cette région possède le premier port de plaisance du littoral atlantique : le Port des Minimes de La Rochelle avec ses 3 600 places. Celui-ci, ajouté au plan d'eau protégé des Pertuis¹⁴, donne un vrai avantage au niveau de l'attractivité des plaisanciers. Dans le passé, l'activité de plaisance était assez individualiste et il n'existait pas de « collectif » plaisancier à l'échelle départementale attachée à défendre ses intérêts. Mais, face à la multiplication des projets conchylicoles, le besoin de se défendre collectivement et de manière structurée augmente. C'est ainsi qu'en 2001 une union départementale des plaisanciers est créée en Charente-Maritime, et à l'origine de l'UNAN (Union Nationale des Associations de Navigateurs). L'union départementale de Charente-Maritime regroupe seize des plus importantes associations du département¹⁵ et a pour objectif de représenter les intérêts des plaisanciers. Dès 2003, l'UNAN adresse des courriers au préfet pour l'alerter sur le risque de mitage des pertuis charentais par les filières conchylicoles.

3.2. Conséquences au niveau de l'occupation de l'espace

Les évolutions propres à chacun des deux collectifs, conchyliculteurs et plaisanciers, vont influencer sur les relations entre les acteurs du territoire. En effet, de par ces évolutions, les conchyliculteurs modifient la localisation géographique de leur zone de production. Les conchyliculteurs qui utilisent les filières produisent désormais plus loin en mer par rapport à la localisation traditionnelle sur l'estran. Ils se trouvent ainsi sur l'espace de navigation charentais emprunté par les plaisanciers lors de la pratique de leur activité de loisir et par les pêcheurs lors de leur activité de pêche¹⁶. On observe ainsi une modification de l'occupation de l'espace maritime, à l'origine d'un autre conflit d'usage, toujours autour de la ressource en eau, mais cette fois en tant que bien surfacique (l'eau est appréhendée en tant qu'espace), entre les conchyliculteurs et les plaisanciers. Les deux collectifs s'opposent autour de

¹² Le cycle de production peut désormais commencer à n'importe quelle période de l'année.

¹³ Filins tendus en mer avec des lignes suspendues où sont fixés les mollusques. Technique qui impose la création de champs d'élevage et la définition d'aires maritimes réservées.

¹⁴ Les Pertuis bénéficient en effet d'un attrait important car ils abritent des destinations de courte durée (croisière courte) qui permettent une sortie au week-end. Sur toute la façade atlantique, il n'y a que deux lieux qui permettent cela : les Pertuis charentais et la baie de Quiberon.

¹⁵ Dont les associations d'Ars en Ré, de Saint-Martin de Ré, de La flotte, de La Rochelle (dont l'APLR avec 800 adhérents), de Rochefort, de Marennes, de Boyard-Ville, de Saint-Denis d'Oléron, de Mortagne.

¹⁶ Nous nous concentrons ici sur l'opposition conchyliculteurs-plaisanciers.

l'usage de l'espace maritime, les plaisanciers estimant que les filières représentent une appropriation privée d'une espace par définition public¹⁷. Cette opposition matérialise un conflit de superposition, étant donné que les deux groupes d'acteurs localisés sur un même territoire s'opposent quant à l'usage à développer sur le territoire en question.

Ce « nouveau » conflit d'usage est en fait une extension sociale et spatiale du conflit plus global autour de la ressource en eau. Les deux collectifs sont donc là encore caractérisés par une proximité géographique forte, et là encore elle est subie, c'est d'ailleurs ce qui forme l'origine de la situation conflictuelle. Nous avons déjà précisé l'importance de la ressource en eau pour les conchyliculteurs et en quoi elle contraignait fortement la localisation des professionnels. Des conchyliculteurs ont ainsi réussi, au prix d'innovations coûteuses en termes d'investissements à s'éloigner quelque peu de l'estran. Les plaisanciers suggèrent ainsi que la solution au conflit qui les oppose aux conchyliculteurs serait un éloignement plus important de l'estran par la mise en place de filières offshore, c'est-à-dire en pleine mer, au large des pertuis, là où elles gêneraient moins la navigation. Mais ceci semble difficilement envisageable, étant donné les coûts à engager (investissements importants, augmentation du risque lié aux tempêtes¹⁸, coût du déplacement) et les compétences à mobiliser (développement de connaissances de marins). Si on assimile la plaisance à une activité de tourisme, nous sommes tentés de considérer que la proximité géographique est alors recherchée et qu'un déplacement de ce type d'activité est facilement envisageable. Mais en intégrant les problématiques internes à l'activité de nautisme-plaisance, nous développons une analyse plus rigoureuse et plus réaliste de la situation d'interdépendances. Du fait de la spécificité du bassin de navigation charentais, les plaisanciers sont peu incités à envisager une délocalisation de leur activité de loisir. A ceci s'ajoute un phénomène de saturation des ports aux niveaux européen et national, que l'on retrouve en Charente-Maritime. Ainsi, les plaisanciers se trouvent dans une situation de proximité géographique subie, étant donné leur incapacité à se localiser dans un autre port français et même européen. Ce phénomène de saturation des ports, propre à l'activité nautique, va en revanche impacter les relations entre acteurs sur le territoire, étant donné que les plaisanciers et les conchyliculteurs se retrouvent en situation de proximité géographique subie au caractère polémogène. Les deux collectifs sont en revanche égaux face à l'espace, c'est-à-dire qu'aucun des acteurs ne bénéficie d'un avantage par rapport à son adversaire du fait sa situation géographique.

3.3. Conséquences au niveau de la coordination

Nous allons enfin observer les facteurs d'évolution des relations entre le collectif des plaisanciers et celui des conchyliculteurs et l'impact de ces évolutions sur le système d'interdépendances territorial en place. Les premiers plans de filières conchylicoles ne font pas l'objet d'opposition franche des plaisanciers étant donné leur absence de cohésion et d'organisation à cette époque. Ainsi, face à l'initiative conchylicole, ils n'offrent pas au départ de front uni capable d'engager une démarche collective pour la défense de leurs intérêts. Les plaisanciers ne s'opposent donc pas à la mise en place des premiers champs de filières. Mais face à la multiplication des projets, leur crainte de voir leur espace de navigation envahi par les filières augmente, d'où la nécessité grandissante pour eux de s'organiser en collectif.

Cette opposition au niveau de l'usage des pertuis charentais entre les deux collectifs s'ajoute à une proximité organisée relativement faible entre les deux collectifs couplée à une asymétrie institutionnelle. Les plaisanciers forment un collectif plus volatile (origine diverse, pas obligatoirement issu de Charente-Maritime ou de la région) et moins mobilisateur. Ils sont ainsi perçus par l'administration et les conchyliculteurs comme des nantis pratiquant une activité de loisir et les professionnels considèrent de ce fait qu'ils sont prioritaires sur eux. A cela s'ajoute le soutien de

¹⁷ Les plaisanciers mettent également en avant le fait que les filières représentent un danger pour la navigation en mer, un risque environnemental en se basant sur l'accélération de l'envasement de la plage de l'île de Noirmoutier depuis l'installation de filières, et enfin l'absence d'étude économique mesurant l'impact pour les activités économiques.

¹⁸ En 2008, une tempête avait abîmé les filières dans les pertuis causant d'importantes pertes pour la production.

l'administration accordée à la profession conchylicole, à travers les Affaires Maritimes¹⁹ et le Ministère chargé de l'agriculture et de la pêche (création d'une mission-interministérielle pour la conchyliculture qui a abouti à la mise en place du Comité de coordination des politiques littorales). Le poids grandissant de la SRC et l'influence de son président jouent également de manière certaine lors des négociations avec l'administration. De plus, les conchyliculteurs font preuve d'une facilité à se mobiliser et à manifester pour défendre leurs intérêts, alors que les plaisanciers ont une capacité de nuisances plus faible. On observe ainsi entre les deux collectifs une situation inverse à celle présentée entre agriculteurs et conchyliculteurs : ce sont cette fois les conchyliculteurs qui bénéficient d'un pouvoir d'antériorité quant à leur représentation et à la défense de leurs intérêts étant donné qu'ils sont structurés depuis plus longtemps que les plaisanciers et qu'ils ont un pouvoir de lobbying plus fort. Les plaisanciers tentent d'augmenter leur pouvoir de négociation auprès des pouvoirs publics en s'alliant avec d'autres acteurs, d'une part auprès des acteurs de la filière nautique, représentée par la Fédération des Industries Nautiques (FIN) et largement présente autour de La Rochelle²⁰, et d'autre part auprès des marins pêcheurs, eux aussi directement concernés par l'extension des filières dans les pertuis.

Cette position institutionnelle dominante vis-à-vis des plaisanciers et la faiblesse de la proximité organisée marque fortement le contentieux concernant les filières de la baie d'Yves. La Direction Départementale des Affaires Maritimes est chargée de l'instruction du dossier porté par la SRC concernant la création du champ de filières dans le pertuis d'Antioche. Les plaisanciers estiment que ces filières, malgré un premier déplacement obtenue après concertation, sont mal placées, étant situées sur la route de navigation très fréquentée par les plaisanciers, reliant La Rochelle à l'Île d'Aix. Le projet a malgré tout été autorisé par arrêté préfectoral en 2006. En conséquence, les plaisanciers (représentés par l'UNAN), jugeant la concertation autour de ce projet trop faible, et craignant une « invasion » des pertuis par les filières, ont formé un recours en annulation contre l'arrêté, aussi bien sur le fond (absence d'enquête au titre de la loi sur l'eau) que sur la forme. La judiciarisation de ce différend entre conchyliculteurs et plaisanciers peut être appréhendé comme sanctionnant l'échec des tentatives de coordination, précédemment mises en place par l'administration. Le tribunal administratif de Poitiers a fait droit à la demande d'annulation en 2007 en statuant seulement sur un vice de forme. Ce contentieux illustre bien l'inégalité institutionnelle entre les deux collectifs, étant donné que les Affaires Maritimes et le Ministre défendent ce projet aux côtés de la SRC et des conchyliculteurs et face aux plaisanciers. En effet, le Ministre a fait appel de ce jugement tout en demandant un sursis à exécution (l'appel n'est pas suspensif en contentieux administratif) et a obtenu gain de cause. L'arrêté est donc bien déclaré illégal mais le jugement du tribunal administratif de Poitiers ne peut être appliqué tant que la Cour d'appel de Bordeaux n'a pas statué sur le fond après avoir examiné les autres éléments du dossier. La décision de la Cour d'Appel de Bordeaux, très attendue par les deux camps, est rendue le 29/06/09, à travers laquelle les plaisanciers sont désavoués. La question se pose alors de la suite à donner à ce conflit : les plaisanciers peuvent aller en Conseil d'Etat pour le projet de la baie d'Yves ou se concentrer sur le possible futur projet de la baie de la Malconche.

4. Les différentes configurations de proximité organisée

L'observation des conflits d'usage et de voisinage sur le littoral picto-charentais autour de la ressource en eau nous permet, à travers la mobilisation de la grille proximiste, d'intégrer les logiques internes à chaque collectif en conflit - agriculteurs, conchyliculteurs et plaisanciers - et d'élaborer une analyse dynamique du système d'interdépendances en place sur le territoire. Ces éléments nous conduisent également à mettre en avant la complexité et les enjeux existants autour de la notion de proximité

¹⁹ Il est important de noter que les Affaires Maritimes relevaient précédemment du ministère de la mer (dernier ministre en date Louis Le Pensec, dans le gouvernement Michel Rocard 1 (10/05/1988 – 22/06/1988), avant de dépendre du Ministre des transports et de la mer, Michel Delbarre (23/06/1988 – 22/02/1989), dans le gouvernement Michel Rocard 2, et, après plusieurs péripéties, d'être définitivement placés sous la responsabilité du Ministre de l'agriculture et de la pêche depuis le gouvernement d'Edouard Balladur 29/03/1993 – 16/05/1995 (ministre Jean Puceh, sénateur de l'Aveyron).

²⁰ Ce secteur industriel regroupe 430 entreprises en Poitou-Charentes pour un chiffre d'affaire de l'ordre de 400 millions d'euros en 2007 et emploie 4000 salariés (chiffres clés du nautisme 2006-2007, FIN).

organisée. Dans les analyses « traditionnelles » des situations de conflits d'usage, ce type de proximité est considérée, de par son rôle apaisant, comme un outil d'aide à la recherche de solution aux situations conflictuelles. Si nous ne rejetons pas cette idée, nous considérons que l'observation de la proximité organisée à différents niveaux, en l'occurrence au niveau individuel et au niveau collectif, nous conduit à appréhender une pluralité de configurations évolutives de la proximité organisée qui vont jouer à la fois sur le niveau de conflictualité et sur la résolution des problèmes d'externalités.

4.1. La construction d'une proximité organisée intra-groupe

Au niveau de chaque collectif, on a pu observer l'émergence d'une proximité organisée à travers la constitution de collectifs dans le but de défendre ses intérêts. Chaque collectif s'est ainsi, à des périodes différentes, recentré sur ses valeurs, ses objectifs et sa perception de la situation. On observe ainsi, sur le littoral picto-charentais, trois collectifs. Le premier, le plus ancien correspond au monde politico-agricole départemental. Le second renvoie au tryptique monde conchylicole, région et préfecture. Enfin, le troisième, le plus récent et le moins structuré, composé de la plaisance et de la filière nautique.

Dans les années 1970, le collectif agricole semble ainsi très puissant. Ses membres bénéficient d'un pouvoir d'antériorité au niveau de leur organisation en collectif, d'un avantage certain au niveau de leur représentativité et du soutien de l'administration. Ils jouissent d'une proximité organisée forte. Cette configuration de proximité organisée, caractérisée par une asymétrie entre agriculteurs et conchyliculteurs au niveau de la proximité intra-groupe et par une faible proximité inter-groupe, conduit à un niveau de conflictualité faible et à la non résolution du problème d'externalité autour de la ressource en eau.

On observe, au début des années 2000, la structuration des conchyliculteurs en collectif. Ceux-ci gagnent ainsi en pouvoir et en crédibilité et tentent de défendre plus efficacement leurs intérêts et d'avoir davantage de poids sur le territoire. Ainsi, si la proximité organisée semble toujours relativement faible entre les collectifs, elle apparaît à l'opposé comme d'autant plus forte au sein de chacun de ces deux collectifs. Cette configuration de proximité organisée ne permet pas d'apaiser les relations entre acteurs et d'aider à la mise en place de règles communes acceptées par tous. Au contraire, elle participe à l'intensification des tensions à travers une cristallisation des relations entre acteurs. Chacun se recentre sur son collectif et cela conduit à une montée du degré de conflictualité sur le littoral picto-charentais et à un blocage en ce qui concerne la résolution du problème d'externalités au niveau de la ressource en eau. En effet, en même temps que les rapports de force s'équilibrent progressivement, c'est « une course à l'armement » qui s'engage, à travers la recherche d'une part de soutiens parmi l'administration, les collectivités publiques et le monde politique, et d'autre part de preuves scientifiques de l'existence des externalités. On a ainsi pu observer par le passé sur le littoral picto-charentais une multiplication d'études scientifiques – le plus souvent concernant la détermination des impacts des pressions exercées sur la ressource en eau, et notamment les pressions agricoles, sur la productivité conchylicole, – et la confrontation de ces résultats, souvent différents, lors des tentatives de négociations²¹. Chaque collectif finance donc des études et reste campé sur ses positions. Ces controverses scientifiques sont utilisées par les agriculteurs pour contrer les conchyliculteurs. On montre donc en quoi l'évolution de la configuration de la proximité organisée sur le territoire d'étude impacte le niveau de la conflictualité. La conjonction d'une proximité organisée forte au sein de chaque collectif (agricole et conchylicole) couplée à une proximité faible entre ces mêmes collectifs provoque une montée du niveau de la conflictualité et un blocage au niveau de la recherche d'une solution négociée.

²¹ Les résidus de produits agricoles ont la particularité de muter au contact des eaux salines ce qui rend difficile leur identification et la mesure de leur impact direct sur la faune marine, mollusques et poissons. Or, la profession agricole demandait aux conchyliculteurs des études scientifiques capables de prouver le lien existant entre l'état de la ressource en eau douce et les problèmes de productivité conchylicole. Si beaucoup d'études ont été réalisées sur ce sujet, les résultats ont souvent été différents voire contradictoires.

4.2. Vers une proximité organisée inter-groupe ?

Si on affine notre analyse, des évolutions plus récentes se manifestent, liées à des pressions politiques, tant au niveau européen qu'au niveau national, social (revendications sociales et rôle de l'opinion publique notamment) et économique, et celles-ci participent à une montée de l'hétérogénéité des collectifs.

Le monde agricole évolue sous l'effet d'une prise de conscience plus ou moins collective à deux niveaux. Le premier renvoie à l'image à donner aux autres acteurs et plus globalement à la société. Les instances dirigeantes départementales agricoles ont en effet compris la nécessité de montrer à la société et prioritairement aux autres acteurs institutionnels départementaux et régionaux qu'elle est, elle aussi, respectueuse de l'environnement et qu'elle modifie à cette fin ses pratiques. Si la réalité n'est pas homogène, le discours est bien là, tant vis-à-vis de l'extérieur que dans les messages internes. Le second, interne, est moins manifeste en raison des rapports de pouvoir existants au sein de la sphère agricole. On observe ainsi une segmentation entre d'un côté, l'agriculture « traditionnelle », et de l'autre, les éleveurs, parents pauvres du secteur, d'une part, et les syndicats minoritaires opposés à l'irrigation des terres hautes et au drainage des marais doux, d'autre part. Les uns et les autres font prévaloir la nécessité d'une autre gestion des ressources naturelles et de l'eau en particulier. Le collectif agricole apparaît ainsi beaucoup moins homogène qu'il y a trente ans. De par leurs revendications, les éleveurs et les syndicats non irrigants rejoignent les attentes des conchyliculteurs et imposent à la majorité agricole de se repositionner.

De son côté, la conchyliculture présente à première vue un front unis vis-à-vis de l'extérieur. Mais en interne, des rivalités existent, là encore liées à des perceptions différentes en ce qui concerne l'évolution de la profession, aussi bien au niveau de l'acte de production que de son ancrage territorial. La première sous-catégorie de conchyliculteurs, la plus ancienne, tente de défendre les conditions habituelles de production sur l'estran et l'image d'un produit traditionnel et naturel. Elle est ainsi fortement dépendante des pressions exercées sur la ressource en eau et se trouve de ce fait directement en conflit avec les céréaliers. L'autre sous-catégorie, plus jeune et innovante, est portée par M. Marissal, vice-président de la SRC, et cherche à échapper aux contraintes qui pèsent sur son activité et vise à optimiser ses ressources et ses savoir-faire, en intensifiant ses moyens de production afin d'augmenter sa productivité et d'assurer son essor. Elle recourt de ce fait aux dernières innovations conchylicoles, et notamment les filières et les huîtres triploïdes, et regroupe d'importants entrepreneurs. Se faisant, la conchyliculture suit la même logique de développement que la céréaliculture et entre en conflit avec les plaisanciers. On observe en effet la constitution d'un clivage interne à la profession avec d'un côté, les petites structures qui produisent de manière traditionnelle, et de l'autre, les grosses structures qui recourent aux innovations conchylicoles pour produire de manière intensive. Des professionnels dénoncent également le risque d'une baisse des prix à la production du fait d'une hausse de la productivité et la surmortalité des mollusques produites sur filières. Cette segmentation des professionnels au sein de la profession conchylicole pourrait impacter les décisions concernant des futurs projets de filières.

Ces évolutions renvoient ainsi à une baisse de la proximité organisée au sein des collectifs agricoles et conchylicoles, et celle-ci semble participer à l'amélioration de la proximité organisée mais cette fois entre les collectifs impliqués. En effet, devant le poids grandissant des conchyliculteurs, la montée en puissance des revendications environnementales et les oppositions internes concernant le modèle de production agricole, les agriculteurs peuvent difficilement rester sur leurs positions et contester leurs responsabilités quant à l'état de la ressource en eau, aussi bien aux niveaux quantitatif que qualitatif. Ils font ainsi preuve d'une attitude plus conciliatrice et favorisent la recherche d'une solution négociée au conflit. Les signes apparents d'une diminution de la proximité organisée au sein du collectif agricole semblent ainsi contribuer à la résolution du problème d'externalité autour de la ressource en eau. Au total, cette nouvelle configuration de la proximité organisée, marquée par une proximité organisée intra-groupe forte, mais quelque peu déclinante, et une hausse de la proximité organisée inter-groupe, a donc pour conséquence de maintenir un certain niveau de conflictualité et d'engager les acteurs vers une résolution du problème d'externalité autour de la ressource en eau.

De manière analogue, on peut s'interroger sur les impacts des évolutions observées au sein du collectif conchylicole (clivages internes concernant le mode de production et ses conséquences sur la localisation spatiale de l'activité) sur l'issue du conflit avec les plaisanciers. Ce conflit étant plus récent, il est plus difficile de se prononcer sur les événements qu'on observe actuellement. La remise en cause, par certains professionnels, du mode de production sur filières (et des huîtres triploïdes) renvoie, comme nous venons de le décrire, à une diminution de la proximité organisée au sein du collectif conchylicole. Cette évolution, couplée à la construction du collectif plaisancier (hausse de la proximité organisée en son sein), aura peut-être des impacts sur le degré de conflictualité et la recherche d'une solution au problème de concurrence sur le domaine navigable charentais.

L'analyse de la proximité organisée permet d'appréhender les relations, et l'évolution des relations, entre les acteurs, et entre les collectifs d'acteurs, au sein des conflits d'usage et de voisinage. Il existe une pluralité de configurations évolutives en ce qui concerne la proximité organisée et ses impacts sur le niveau de la conflictualité et la résolution du problème d'externalité à l'origine du conflit. La proximité intra-groupe peut être à l'origine d'une forme de ségrégation qui complique toute tentative de relations entre les groupes et va donc à l'encontre de la recherche d'une solution négociée. La proximité inter-groupe, qui est donc conditionnée par la proximité intra-groupe, participe elle à la recherche de compromis. Elle peut ainsi permettre de soulager la situation conflictuelle et autoriser une résolution du problème d'externalité, à travers l'instauration de règles, la surveillance et le contrôle de leur respect. Au total, l'observation des différentes configurations évolutives de proximité organisée, au sein des différents collectifs impliqués dans le conflit, et entre ces collectifs, permet de comprendre les situations de blocage et renvoie à des modalités différentes de résolution des conflits d'usage et de voisinage et des problèmes d'externalités.

Conclusion

La grille d'analyse proximiste, basée sur le dyptique proximité géographique/proximité organisée, permet d'appréhender d'une part, les problèmes de coordination qui marquent les conflits d'usage et de voisinage, et d'autre part, les enjeux en termes d'action collective en ce qui concerne la résolution de ce type de situation conflictuelle. Nous avons cherché dans cette communication à compléter les travaux existants, en intégrant une distinction au niveau de la proximité organisée, entre la logique intra-groupe et la logique inter-groupe.

L'application de notre grille de lecture sur le littoral picto-charentais nous a permis de montrer qu'il existait plusieurs configurations évolutives de la proximité organisée, liées à la manière dont les individus, et les collectifs, se coordonnent. De plus, nous avons montré en quoi ces configurations impactaient le niveau de la conflictualité et la résolution des problèmes d'externalités.

Nous observons ainsi, à partir des notions de proximité, les conditions qui ont fait évoluer dans le temps les relations entre acteurs et qui ont participé à l'émergence des situations conflictuelles, et mettons en avant les enjeux existants autour de la proximité organisée en ce qui concerne les possibilités de résolution. Enfin, l'observation des configurations évolutives de proximité organisée permet de comprendre les possibles situations de blocage sur un territoire et ainsi d'orienter l'action publique territoriale.

Bibliographie

AGRESTE Poitou-Charentes, Septembre 2002 (n°7) et Septembre 2006.

BELLET M., KIRAT T., LARGERON C. (Eds.), 1998, *Approches multiformes de la proximité*, Paris, Hermès.

BOUBA-OLGA O., CARRINCAZEUX C., CORIS M. (coord.), 2008, La proximité : 15 ans déjà !, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, Numéro Spécial, 3.

BOUBA-OLGA O., BOUTRY O., RIVAUD A., 2009, Un approfondissement du modèle exit-voice par l'économie de la proximité, *Nature, Science et Société*, à paraître.

CARON A., TORRE A., 2006, Vers une analyse des dimensions négatives de la proximité – Les conflits d'usage et de voisinage dans les espaces naturels et ruraux, *Développement Durable et Territoires*, 7.

CROZIER M., FRIEDBERG E., 1977, *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil, 500p.

GILLY J.-P., TORRE A. (Eds.), 2000, *Dynamiques de proximité*, Paris, L'Harmattan, 302 p.

GRANJOU, C., GARIN, P., 2006, Organiser la proximité entre usagers de l'eau : le cas de la Gestion volumétrique dans le Bassin de la Charente, *Développement Durable et Territoires*, Dossier 7 : Proximité et Environnement.

HIRSCHMAN A. O., 1970, *Exit, Voice and Loyalty*, Harvard University Press.

HIRSCHMAN A.O., 1986, *Vers une économie politique élargie*, Paris, Editions de Minuit.

KIRAT T., 1999, « La proximité, source d'externalités négatives : le droit comme technologie de la structuration des espaces de la gouvernance locale », 2^e Journées de la Proximité, Toulouse.

LETOMBE G., ZUINDEAU B., 2001, « Externalités environnementales et dynamique territoriale : l'exemple du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais », 3^{èmes} journées de la Proximité, Paris.

Mémento du Tourisme, 2007.

NABLI M.K., NUGENT J.B., 1989, « Collective Action, Institutions and Development. », in : M.K. Nabli and J.B. Nugent, *The New Institutional Economics and Development. Theory and Application to Tunisia*, Amsterdam, North-Holland, pp. 80-137.

ORLEAN A., 2002, « Les interactions mimétiques », in : Lesourne, Orléan, Walliser (éds.), *Leçons de microéconomie évolutionniste*, Paris, Odile Jacob, Chapitre 5, pp. 119-157.

OSTROM E., 1992, *Crafting Institutions for self-governing irrigation systems*, ICS Pres, Institute for Contemporary Studies, San Francisco, 111 p.

OSTROM E., 1998, A behavioral approach to the rational-choice theory of collective action, *American Political Science Review*, vol. 92, n°1, pp.1-22.

- PAPY F., TORRE A., 2002, Quelles organisations territoriales pour concilier production agricole et gestion des ressources naturelles, *Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, n°33, pp. 151-170.
- PECQUEUR, B., ZIMMERMANN, J.-B., 2004, *Économie de proximités*, Paris, Hermès, 264 p.
- SCHELLING T., 1960, *The Strategy of Conflict*, Harvard University Press, Cambridge.
- TALBOT D., 2009, « L'approche par la proximité : quelques hypothèses et éléments de définitions », XVIIIème Conférence de l'AIMS, Grenoble, 2-5 juin.
- TORRE A., CARON A., 2002, Conflit d'usage et de voisinage autour dans les espaces ruraux, Numéro thématique « Autour du développement durable », *Sciences et Société*, n°57, pp. 94-113.
- TORRE A., CARON A., 2005, Réflexion sur les dimensions négatives de la proximité : le cas des conflits d'usages et de voisinages, *Economie et Institution*, n°6 et 7, pp. 183-220.
- TORRE A., ZUINDEAU B., 2008, Economie de la proximité et environnement : état des lieux et perspectives, *Canadian Journal of Regional Science*, vol. 31, n°1, pp. 133-160.
- TORRE, A., ZUINDEAU, B., 2009, « Les apports de l'Economie de la proximité aux approches environnementales : inventaire et perspectives », *Natures Sciences et Sociétés*, à paraître.